# Table des matières

[Table des matières 1](#_Toc33960785)

[Section 1 : Bienvenue et Aperçu. 2](#_Toc33960786)

[Section 2 : Formulaire A 4](#_Toc33960787)

[1. Identification et renseignements personnels. 4](#_Toc33960788)

[2. Admissibilité et Diversité des candidat(e)s. 5](#_Toc33960789)

[3. Information sur les circonscriptions électorales et engagement politique. 6](#_Toc33960790)

[4. Citoyenneté et autres informations juridiques. 7](#_Toc33960791)

[5. Implication avec les organisations. 8](#_Toc33960792)

[6. Infractions, Faillites, Procédures civiles. 9](#_Toc33960793)

[7. Utilisation des médias sociaux et autres publications. 11](#_Toc33960794)

[9. Divulgation des Candidats à l'Investiture. 13](#_Toc33960795)

[10. Références. 13](#_Toc33960796)

[11. Détails de la feuille en pièce jointe. 13](#_Toc33960797)

[Section 3 : Formulaire B : Entente du(de la) candidat(e) à l'investiture, Parti Vert du Nouveau-Brunswick (PVNBGP), ci-après appelé le Parti 14](#_Toc33960798)

[Consentement: 14](#_Toc33960799)

[Déclaration: 15](#_Toc33960800)

[Section 4: Procédures de mise en candidature 16](#_Toc33960801)

[1. Objectif. 16](#_Toc33960802)

[2. Sélection des Candidats aux Élections Provinciales. 16](#_Toc33960803)

[3. Qualification et Candidature à l'Investiture. 17](#_Toc33960804)

[4. Assemblée d’Investiture. 18](#_Toc33960805)

[5. Membres votants. 19](#_Toc33960806)

[6. Déroulement de l'assemblée d'investiture. 19](#_Toc33960807)

[7. Résultats de l’Assemblée d’Investiture. 20](#_Toc33960808)

[8. Divulgation des Contributions et des Dépenses et Sanctions (si non complétée). 20](#_Toc33960809)

[9. Approbation et Retrait des candidats. 20](#_Toc33960810)

[10. Soutien aux candidats. 21](#_Toc33960811)

# Section 1 : Bienvenue et Aperçu.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au Parti Vert du Nouveau-Brunswick (PVNB). Les demandes de mises en candidature sont maintenant ouvertes pour trouver des candidat(e)s afin de représenter le PVNB lors de la prochaine élection provinciale ou partielle. La première étape consiste à trouver et à approuver les personnes qui seront candidates à l'investiture.

Nous encourageons toute personne intéressée à se porter candidates pour le PVNB à faire une demande dès que possible afin de s'assurer que vous êtes admissible à une course à l'investiture et pour recevoir des renseignements qui vous aideront à appuyer votre candidature.

Le processus à suivre pour être candidat à l'investiture du PVNB est brièvement expliqué ci-dessous.

Pour une description plus complète, voir la section " Procédures de mise en candidature " du présent dossier de demande.

Vue d'ensemble du processus :

1. Assurez-vous que vous êtes qualifié(e) pour être candidat(e) aux élections provinciales, voir les informations sur le site Web d'Élections NB :

<https://www.electionsnb.ca/content/enb/fr/representatives/provinciaux-candidat/pci.html>

2. Consultez un membre de votre Association de circonscription enregistrée (ACE) locale. La liste des ACE se trouve sur le lien ci-dessous. Si vous ne pouvez pas communiquer avec un membre de l'ACE, contactez le siège social du PVNB.

<https://www.electionsnb.ca/content/dam/enb/pdf/registries/DISTRICTASSOCIATIONS-ASSOCIATIONSDECIRCONSCRIPTION-PVNBGP.pdf>

3. Remplissez le formulaire de demande A. Veuillez inclure une feuille en annexe avec les détails des réponses aux questions numérotées, au besoin, et remplissez le formulaire B, Entente du candidat, avec signatures.

4. Rédigez une biographie de 300 mots au maximum et fournissez une photo de vous qui puisse être publiée sur le site Web du Parti. Si vous réussissez le processus de sélection des candidats de l'ACE, ces données seront affichées sur le site Web du PVNB.

5. Soumettre les formulaires A et B remplis et les pièces jointes, avec votre biographie et votre photo, au siège social du PVNB.

6. Le Conseil provincial du PVNB examinera votre demande en utilisant le processus suivant, processus qui peut être interrompu à n'importe quelle étape si le ou la postulante est jugée inadmissible :

a) Examiner les formulaires de demande A et B.

b) Mener une entrevue téléphonique ou une entrevue zoom (vidéo en ligne).

c) Vérifier les références du postulant ou de la postulante.

d) Effectuer un examen approfondi des activités en ligne et des autres écrits publiés.

e) Le ou la postulante soumet une copie d'une vérification du casier judiciaire effectuée au cours des six derniers mois, qui sera payée par la personne ou l'association de circonscription enregistrée (ACE) de sa circonscription.

7. Si votre candidature est retenue, le PVNB vous inscrira comme candidat(e) à l'investiture auprès d'Élections Nouveau-Brunswick. À ce stade, vous devrez suivre les procédures légales relatives à la participation à une course à l'investiture, telles que décrites par Élections Nouveau-Brunswick :

https://www.electionsnb.ca/content/enb/en/representatives/provincial-candidates.html

8. À une date à déterminer, le PVNB mettra un terme au processus de demandes de mise en candidature, pour l'ensemble de la province ou pour des circonscriptions individuelles.

9. Après la clôture des mises en candidature, l'ACE locale ou l'exécutif du PVNB organisera une assemblée d’investiture avec les postulants approuvés. Tous les membres inscrits du PVNB dans cette ACE peuvent voter à l’assemblée d’investiture, s'ils ont été membres durant les 14 jours précédents.

10. Si vous remportez l'investiture, vous deviendrez le candidat du PVNB aux prochaines élections provinciales ou aux élections partielles dans cette circonscription.

\*\*\*

Lorsque vous aurez complété votre demande, vous devez signer la Déclaration à la dernière page du formulaire B et acheminer les formulaires A et B, ainsi que votre biographie et votre photo, au bureau du PVNB. Vous pouvez aussi faire parvenir des copies papier par la poste ou des copies numériques par courriel (documents Word ou PDF signés et scannés).

Si vous avez des questions au sujet de ce processus avant de soumettre votre demande, communiquez avec le représentant de l'ACE de votre circonscription ou avec la direction générale de PVNB comme indiqué ci-dessous.

|  |
| --- |
| **Coordonnées du bureau du Parti vert du Nouveau-Brunswick**  Parti vert du Nouveau-Brunswick  403, rue Régent, bureau 102  Fredericton (N.-B.) E3B 3X6  Téléphone : 506-447-8499  Courriel : info@greenpartynb.ca |

# Section 2 : Formulaire A

## 1. Identification et renseignements personnels.

Indiquez vos réponses dans les cases non ombrées. Si vous avez besoin de plus d'espace, utilisez une feuille en pièce jointe.

|  |  |
| --- | --- |
| 1.1 Nom de famille |  |
| 1.2 Prénoms légaux |  |
| 1.3 Autres noms que vous utilisez couramment |  |
| 1.4 Veuillez indiquer si vous avez des pronoms personnels préférés |  |
| 1.5 Adresse postale complète |  |
| 1.6 Depuis combien de temps habitez-vous à cette adresse ? |  |
| 1.7 Numéro de téléphone à domicile / personnel |  |
| 1.8 Numéro de téléphone au travail |  |
| 1.9 Adresse électronique pour la correspondance |  |
| 1.10 Autres adresses courriel que vous utilisez |  |
| 1.11 Date de naissance (jour, mois, année) |  |
| 1.12 Lieu de naissance |  |
| 1.13 Nom du partenaire / conjoint |  |
| 1.14 Nombre de personnes à charge |  |

## 2. Admissibilité et Diversité des candidat(e)s.

Notez que pour être candidat(e) au PVNB, vous devez être membre du Parti et appuyer les politiques du PVNB contenues dans le manuel des politiques.

Lien pour devenir membre du Parti : <http://www.partivertnb.ca/become_a_member>

Lien vers le manuel des politiques du PVNB : <http://www.partivertnb.ca/_policy_manual>

Les questions suivantes doivent être répondues par X oui ou X non.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Questions** | **Oui** | **Non** |
| 2.1 Êtes-vous un membre en règle du Parti Vert du Nouveau-Brunswick ?  Si votre réponse est non, vous devez vous joindre au Parti avant de soumettre votre demande |  |  |
| 2.2 Y a-t-il des politiques du Parti Vert que vous n'appuyez pas ?  Si votre réponse est oui, expliquez sur la feuille d'annexe |  |  |
| 2.3 Êtes-vous membre d'un groupe qui est sous-représenté à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, marginalisé ou minoritaire dans la société du Nouveau-Brunswick ?  Si oui, expliquez sur la feuille en pièce jointe. |  |  |
| 2.4 Êtes-vous à l'aise pour communiquer dans plus d'une langue ?  Si oui, expliquez sur la feuille en pièce jointe. |  |  |

## 3. Information sur les circonscriptions électorales et engagement politique.

Indiquez vos réponses dans les cases non ombrées. Si vous avez besoin de plus d'espace, utilisez votre feuille en pièce jointe.

|  |  |
| --- | --- |
| 3.1 Nom de la circonscription électorale dans laquelle vous vivez. |  |
| 3.2 Nom de la circonscription électorale dans laquelle vous souhaitez être candidat  Si cette circonscription est différente de celle dans laquelle vous vivez, veuillez expliquer pourquoi vous voulez vous y présenter. |  |
| 3.3 Existe-t-il actuellement une Association de circonscription enregistrée (ACE) ? (oui/non/incertitude)  Si oui, indiquez le nom du représentant de votre ACE et précisez si vous avez été en contact. |  |
| 3.4 Avez-vous déjà été candidat, ou avez-vous déjà été désigné comme candidat pour un parti politique, ou avez-vous déjà été candidat indépendant ? (oui/non)  Si oui, donnez des détails (dates, districts). |  |
| 3.5 Avez-vous déjà travaillé pour une campagne politique ? (oui/non)  Si oui, donnez des détails (dates, districts). |  |
| 3.6 Avez-vous déjà été membre d'un autre parti politique provincial ? (oui/non)  Si oui, indiquez le parti, les dates d'adhésion et les postes que vous avez occupés ou recherchés. |  |
| 3.7 Avez-vous déjà été membre d'un parti politique fédéral ? (oui/non)  Dans l'affirmative, indiquez le parti, les dates d'adhésion et les postes que vous avez occupés ou sollicités. |  |

## 4. Citoyenneté et autres informations juridiques.

Tapez vos réponses dans les cases non ombrées. Si vous avez besoin de plus d'espace, utilisez votre feuille en pièce jointe.

|  |  |
| --- | --- |
| 4.1 Êtes-vous un citoyen canadien ? (oui/non) |  |
| 4.2 Indiquez tout autre pays dont vous êtes actuellement citoyen ou dont vous étiez et n'êtes plus citoyen. Sinon, écrivez non. |  |
| 4.3 Avez-vous déjà utilisé ou été connu sous un nom autre que ceux que vous avez fournis dans les questions d'identification du présent formulaire ? (oui/non)  Si oui, donnez des détails sur les noms antérieurs et les années où vous étiez connu sous ces noms (d'année en année). |  |
| 4.4 Avez-vous été un résident du Nouveau-Brunswick pendant au moins 40 jours avant de présenter cette demande ? (oui/non) |  |
| 4.5 Indiquez l'adresse de voirie de tous les biens immobiliers dont vous êtes le propriétaire unique ou partiel, au Nouveau-Brunswick ou ailleurs. |  |
| 4.6 Indiquez le nom de toutes les entreprises ou sociétés de personnes dont vous êtes le propriétaire unique ou partiel, au Nouveau-Brunswick ou ailleurs. |  |
| 4.7 Indiquez le nom de toutes les entreprises ou organisations pour lesquelles vous siégez au conseil d'administration ou à l'organe directeur, au Nouveau-Brunswick ou ailleurs. |  |

## 5. Implication avec les organisations.

Énumérez ci-dessous tous les groupes ou organisations dont vous avez été membre au cours des 10 dernières années. Inclure les organismes environnementaux, sociaux, récréatifs, culturels, communautaires ou autres. Si vous avez occupé un poste dans l'organisation, nommez le poste et les années où vous avez occupé ce poste (de-à), ainsi que les coordonnées pour rejoindre l’organisme en question. Utiliser une feuille en pièce jointe si nécessaire.

|  |
| --- |
|  |

## 6. Infractions, Faillites, Procédures civiles.

Les questions suivantes doivent être indiquées X oui ou X non.

Pour toute réponse positive, il convient de fournir des détails complets sur la feuille en pièce jointe.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Questions** | **Oui** | **Non** |
| 6.1 Avez-vous déjà fait l'objet d'une procédure disciplinaire ? |  |  |
| 6.2 Avez-vous déjà été suspendu, expulsé ou obligé de vous retirer d'un établissement d'enseignement postsecondaire ? |  |  |
| 6.3 Avez-vous déjà été suspendu, expulsé ou obligé de soumettre votre démission d'un emploi ? |  |  |
| 6.4 Dans le cadre de votre emploi ou de vos activités bénévoles, avez-vous fait l'objet de poursuites judiciaires, d'un congédiement justifié, de pratiques de travail déloyales ou illégales, avoir été accusé de harcèlement sexuel ou autre, avoir été impliqué dans une fraude, enfreint des lois fiscales ou d'immigration ou eu des rapports inappropriés avec des gouvernements ? |  |  |
| 6.5 Si vous avez servi en tant que membre d'une force de police ou de forces armées, des accusations ont-elles déjà été portées contre vous, avez-vous été défendeur devant une Cour Martiale ou avez-vous déjà été libéré ? |  |  |
| 6.6 Avez-vous fait l'objet d'une procédure judiciaire ou d'une enquête par un organisme gouvernemental ou un organisme de réglementation ? |  |  |
| 6.7 Avez-vous été accusé ou reconnu coupable de plagiat, de tricherie aux examens ou d'une autre conduite qui a fait l'objet d'une mesure disciplinaire académique ? |  |  |
| 6.8 Est-ce que vous ou une entreprise dans laquelle vous avez été impliqué(e) avez été reconnu coupable de fraude ? |  |  |
| 6.9 Y a-t-il des procédures civiles en cours dans lesquelles une fraude ou un comportement similaire de votre part ou de la part d'une société dans laquelle vous êtes/étiez impliqué(e) sont alléguées? |  |  |
| 6.10 Êtes-vous impliqué dans un litige qui, s'il est rendu public avant ou pendant une campagne électorale, pourrait avoir un effet négatif sur votre campagne ou sur la campagne du Parti Vert du Nouveau-Brunswick ? |  |  |
| 6.11 Avez-vous déjà été déclaré en faillite, fait une cession de faillite ou fait faillite en laissant des dettes impayées, ou un syndic a-t-il déjà pris le contrôle de vos biens ? Si oui, expliquez si vous en avez été libéré. |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Questions** | **Oui** | **Non** |
| 6.12 Avez-vous un jugement ou une saisie en suspens pour des dommages-intérêts pour fraude ou toute autre raison ? |  |  |
| 6.13 Si une réhabilitation en vertu de la Loi sur le casier judiciaire a été accordée et qu'elle n'a pas été révoquée, vous n'avez pas à divulguer une telle infraction ayant fait l'objet d'une réhabilitation. Dans ce cas, la réponse à la question suivante serait : "Oui, pardon accordé le [date]."  Avez-vous déjà été accusé d'un crime, d'une infraction ou d'un délit en vertu d'une loi ou d'une ordonnance ? Si oui, veuillez fournir tous les détails. |  |  |
| 6.14 Faites-vous actuellement l'objet d'une accusation en vertu de la loi pour une infraction criminelle ? |  |  |
| 6.15 Avez-vous été impliqué dans une entreprise qui a été accusée ou reconnue coupable d'une infraction criminelle ? |  |  |
| 6.16 Avez-vous été impliqué dans un abus de confiance d'une organisation privée ? |  |  |
| 6.17 Avez-vous été accusé ou reconnu coupable d'une infraction de financement électoral, reçu des paiements ou des cadeaux illégaux, enfreint les règles du Parti Vert du Nouveau-Brunswick (ou de tout autre parti) ou été accusé d'abus dans l'exercice de vos fonctions publiques ? |  |  |
| 6.18 Avez-vous déjà démissionné d'une charge publique ? |  |  |
| 6.19 Avez-vous déjà fait l'objet d'une enquête concernant une charge publique ou une campagne pour une charge publique ? |  |  |
| 6.20 Avez-vous déjà été accusé de harcèlement sexuel, de harcèlement ou d'inconduite ? |  |  |
| 6.21 Avez-vous déjà été victime de chantage ? |  |  |

## 7. Utilisation des médias sociaux et autres publications.

Remplissez le tableau ci-dessous. Si vous avez besoin de plus d'espace, utilisez une feuille en pièce jointe. Le processus de vérification peut inclure un " examen en profondeur " dans tous vos médias sociaux et vos activités en ligne. Si vous êtes au courant de matériel pouvant circuler en ligne ou ailleurs et qui pourrait être préjudiciable pour vous en tant que candidat ou candidate ou pour le Parti Vert, vous devez divulguer entièrement cette information sur la feuille en pièce jointe.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Médias sociaux / publications** | **Nom du compte et URL**  **(créer des liens cliquables)** | **Actif depuis**  **(mois/année)** |
| 7.1 Facebook - page personnelle |  |  |
| 7.2 Facebook - groupes ou pages pour lesquels vous êtes administrateur |  |  |
| 7.3 Twitter - compte personnel |  |  |
| 7.4 Twitter - comptes pour lesquels vous êtes admin |  |  |
| 7.5 Site Web / blog - personnel |  |  |
| 7.6 Sites web / blogs - pour lesquels vous êtes administrateur |  |  |
| 7.7 LinkedIn |  |  |
| 7.8 La chaîne YouTube ou les vidéos que vous avez publiées ou dans lesquelles vous apparaissez |  |  |
| 7.8 Site Pinterest - personnel |  |  |
| 7.9 Site Pinterest - autres pour lesquels vous êtes admin |  |  |
| 7.10 Compte Instagram |  |  |
| 7.11 Instagram - autres comptes pour lesquels vous êtes administrateur |  |  |
| 7.12 Autres : indiquez les autres comptes de médias sociaux ou les pages en ligne que vous possédez ou que vous administrez |  |  |
| 7.13 Sur une feuille en pièce jointe, énumérez toutes les publications, les articles et les récits dont vous êtes l'auteur ou le coauteur. |  |  |

***8. Antécédents d'emploi, de bénévolat et d'autres activités.***

8.1 Dans l'encadré, indiquez vos titres professionnels et les associations professionnelles auxquelles vous appartenez, ainsi que les coordonnées pour rejoindre l’organisme en question.

|  |
| --- |
|  |

8.2 Pour chaque année ci-dessous, énumérez tous les organismes pour lesquels vous avez travaillé ou fourni des services rémunérés ou non rémunérés pendant la totalité ou une partie de l’année en question, ainsi que les coordonnées pour les rejoindre. Si vous aviez des clients externes (pour un cabinet de conseil par exemple), indiquez vos principaux clients cette année-là. Si vous n'avez pas travaillé ou fourni de services pendant une année donnée, donnez une brève explication (voyages, études, tâches familiales, problèmes de santé, etc.) Si vous avez travaillé pour la même organisation pendant plusieurs années, répétez le nom pour chaque année. Si l'organisme est à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, indiquez l'endroit.

|  |  |
| --- | --- |
| **2020** |  |
| **2019** |  |
| **2018** |  |
| **2017** |  |
| **2016** |  |
| **2015** |  |
| **2014** |  |
| **2013** |  |

## 9. Divulgation des Candidats à l'Investiture.

La question suivante doit être indiquée X oui ou X non.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Question** | **Oui** | **Non** |
| 9.1 Avez-vous connaissance d'autres renseignements, y compris des renseignements qui peuvent être trouvés sur Internet, qui ne sont pas autrement divulgués dans le présent formulaire et qui, s'ils étaient rendus publics, pourraient nuire à vos chances d'être élu(e) ou à celles du Parti Vert du Nouveau-Brunswick, pourraient compromettre votre efficacité en tant que député à l'Assemblée législative ou pourraient être utilisés par d'autres candidats ou partis contre vous ou le Parti vert du Nouveau-Brunswick ?  (Si votre réponse est oui, donnez des détails dans une feuille de renseignements en pièce jointe.) |  |  |

## 10. Références.

Fournir le nom, l'adresse, les numéros de téléphone et l'adresse électronique de trois (3) références. Ne pas inclure les députés du Parti Vert ou les membres du Conseil provincial du Parti vert comme références. S'il y a une ACE dans la circonscription où vous souhaitez être candidat, vous devez vous assurer que l'une de vos références soit actuellement, ou était auparavant, membre de l'exécutif de l'ACE.

Référence 1

Référence 2

Référence 3

## 11. Détails de la feuille en pièce jointe.

Indiquez ci-dessous le nombre de pages que vous joindrez à cette demande. Si vous avez des documents séparés, indiquez le nom du document et le nombre de pages dans chaque document. Chaque page de toutes les pièces jointes doit être paraphée par le(a) postulant(e).

# Section 3 : Formulaire B : Entente du(de la) candidat(e) à l'investiture, Parti Vert du Nouveau-Brunswick (PVNBGP), ci-après appelé le Parti

En considération de l'examen par le Parti de ma candidature, le(a) candidat(e), pour approbation à titre de candidat(e) à l'investiture/candidat(e) pour la circonscription électorale de

Nom de votre circonscription électorale en caractères d'imprimerie

Je,\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom du(de la) postulant(e) en caractères d'imprimerie

Suis d'accord pour :

Soutenir les six principes fondateurs du Parti (qui sont expliqués dans le manuel des politiques du Parti) : Non-violence, autodétermination et citoyenneté, justice sociale et égalité, démocratie participative, autonomie locale, vivre selon nos moyens écologiques.

Je suis également d'accord pour:

* Respecter la constitution, les règlements et les procédures du Parti.
* Appuyer les politiques et le programme électoral du Parti (sauf indication contraire dans le formulaire A).
* Je ne suis pas membre ou impliqué dans un autre parti politique provincial.
* Je vais me conformer à la Loi électorale du Nouveau-Brunswick.
* Je garderai confidentielles toutes les listes de membres fournies par le Parti.

## Consentement:

J'autorise la collecte par le Parti ou ses représentant(e)s de renseignements (qui peuvent comprendre des renseignements personnels, des renseignements sur le crédit, des renseignements sur les antécédents judiciaires ou militaires ou d'autres renseignements) auprès de sources autorisées par la loi.

Je remettrai au Parti ou à ses représentant(e)s les autres consentements, verbaux ou écrits, qui me sont demandés.

Tous les renseignements recueillis et divulgués sur ce formulaire peuvent être utilisés par le Parti pour évaluer mon aptitude à devenir candidat(e) à l'investiture et/ou candidat(e). Les renseignements seront utilisés conformément aux lois régissant l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels au Nouveau-Brunswick et à aucune autre fin.

Tous les renseignements seront conservés dans un endroit sûr par le Parti et ne seront accessibles qu'aux personnes responsables du traitement de la demande. Les renseignements seront conservés pendant un an après l'élection provinciale et seront ensuite détruits. Les renseignements concernant les candidat(e)s élu(e)s seront conservés dans les dossiers.

## Déclaration:

Je, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, confirme avoir lu et compris toutes les questions et le consentement dans ce formulaire.

Je comprends que mon approbation à titre de candidat(e) à l'investiture/candidat(e) ne constitue pas une entente du Parti ni une renonciation à ses droits de désigner une autre personne que moi-même comme candidat(e) à la prochaine élection générale ou partielle.

Je comprends que si je suis déclaré(e) candidat(e) à l'investiture/candidat(e), je ne demanderai pas d'indemnité au Parti pour toute dette de campagne.

Si je suis déclaré(e) candidat(e) à une élection générale ou à une élection partielle, qu'il m'incombe de nommer un(e) agent(e) officiel(le) pour la durée de la campagne électorale. Si je ne nomme pas un(e) agent(e) officiel(le) qualifié(e) (tel qu'approuvé par le Parti), j'accepterai la nomination de l'agent(e) officiel(le) du Parti, tel que prévu par la loi électorale.

Je reconnais que j'ai consenti à une vérification des antécédents comme indiqué ci-dessus par le Parti. Dans mon intérêt et celui du Parti, je conviens que les résultats de toute vérification des antécédents seront gardés confidentiels par le Parti.

Je conviens que si je ne suis pas approuvé en tant que candidat désigné et si je refuse l'approbation, je cesserai de me représenter en tant que candidat désigné pour le Parti.

Si je suis refusé comme candidat, ce sera pour des raisons résultant de la vérification des antécédents et de l'examen de cette demande. Le Parti gardera confidentielles toutes les raisons si cette demande n'est pas approuvée. Les raisons de cette non-approbation seront fournies au postulant(e) par le Parti et au président de l'ACE si le(a) postulant(e) l'approuve.

Si ma demande n'est pas approuvée, j'ai le droit d'interjeter appel auprès du Conseil provincial, conformément aux règlements du Parti.

Les réponses que j'ai données aux questions de ce formulaire et les pièces jointes à ce formulaire sont véridiques au meilleur de ma connaissance.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom du (de la) postulant(e) (imprimer) Signature du(de la) postulant(e) Date

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_

Le(a) représentant(e) du parti (imprimer) Signature du (de la) représentant(e) Date d'enregistrement

# Section 4: Procédures de mise en candidature

(Révisé par le Conseil provincial le 26 février 2020)

## 1. Objectif.

1.1 Le Parti Vert du Nouveau-Brunswick (PVNB) s'engage à appuyer nos associations de circonscriptions enregistrées (ACE) dans l'importante responsabilité de la sélection des candidats. Les membres de l'ACE travaillent en partenariat avec le chef et le siège social pour assurer un processus de sélection démocratique, une excellente représentation et une campagne enrichissante. Le présent guide vise à aider à atteindre ces objectifs.

1.2 Le(a) candidat(e) à une ACE est le(a) candidat(e) à l'investiture qualifié(e) qui est élu(e) par acclamation ou choisi parmi les candidat(e)s à l'investiture de la circonscription enregistrée par un vote des membres votants admissibles de l'ACE lors d'une assemblée tenue conformément aux présentes règles. Ces règles doivent être conformes aux articles 43, 47, 48.1 et 48.2 de la Loi électorale, intitulés " Éligibilité des candidats. "

1.3 Le Conseil Provincial a adopté les procédures suivantes pour les mises en candidature conformément au Règlement 5 – Candidat(e)s aux élections provinciales de la Constitution du PVNB et à toutes les autres règles fournies par Élections Nouveau-Brunswick.

## 2. Sélection des Candidats aux Élections Provinciales.

(Selon le règlement 5 de la constitution du PVNB)

2.1 Le Conseil Provincial lancera un appel de candidatures à tous les membres pour chaque circonscription, fixera les exigences auxquelles chaque candidate ou candidat devra satisfaire pour être considéré(e) comme candidat(e) et fixera la date limite à laquelle toutes les candidates et tous les candidats devront avoir soumis leur déclaration de candidature.

2.2 Lorsqu'il y a une ACE active, l'ACE tient une assemblée de mise en candidature au cours de laquelle une élection est tenue pour choisir un(e) candidat(e) pour cette circonscription ou, si la mise en candidature n'est pas contestée, une motion est présentée aux membres pour désigner un(e) candidat(e).

2.3 Lorsqu'il n'y a pas d'ACE active, le Conseil provincial convoquera, à la clôture des mises en candidature, une assemblée des membres dans la circonscription où aura lieu l'élection de la candidate ou du candidat. Si la candidature n'est pas contestée, le Conseil provincial informera les membres de la circonscription de la candidature non contestée et invitera ces membres à tenir une réunion pour désigner le(a) candidat(e). Dans le cas où aucun membre ne prend la prérogative d'organiser une telle rencontre, le Conseil provincial pourra désigner le(a) candidat(e).

2.4 S'il n'y a pas de membres dans une circonscription, le Conseil provincial peut désignerr une candidate ou un candidat.

2.5 Les droits civils et l'égalité des droits doivent être appliqués dans la recherche de candidats. Les ACE doivent effectuer une recherche acceptable de candidat(e)s à l'investiture, y compris les femmes, les Premières Nations, les LGBTQA et les minorités reflétant la réalité démographique de la province et les valeurs du Parti.

2.6 Les députés qui siègent, sont réputés avoir passé le processus d’examen et n'auront pas besoin d'un autre examen.

## 3. Qualification et Candidature à l'Investiture.

3.1 Le formulaire de demande de mise en candidature à l'investiture permet de présélectionner tous les candidats avant l'assemblée d’investiture. Les postulant(e)s au concours de mise en candidature doivent soumettre les versions remplies du Formulaire A : Demande du candidat à l'investiture et du Formulaire B : Acceptation du candidat, une biographie de 300 mots (sous forme électronique) et une photo, le plus tôt possible dans le processus.

3.2 Pour être admissible à titre de candidat à l'investiture, une personne doit

3.2.1 à moins que le comité de la campagne n'y renonce, être un membre en règle du PVNB.

3.2.2 avoir rempli entièrement et fidèlement le Formulaire A : Demande du candidat à l'investiture, et le Formulaire B : Acceptation du candidat.

3.2.3 avoir soumis une biographie de 300 mots et une photo, convenant pour la publication sur le site Web du Parti, envoyée par courriel à info@greenpartynb.ca.

3.2.4 être admissible à l'élection à l'Assemblée Législative du Nouveau-Brunswick conformément à toutes les dispositions applicables de la Loi Électorale du Nouveau-Brunswick.

3.3 En se fondant sur la présentation des éléments énumérés ci-dessus, le Conseil Provincial déterminera l’éligibilité de la postulante ou du postulant à l'investiture. L'approbation peut être refusée ou révoquée à la discrétion du Conseil Provincial et dans l'intérêt du Parti, en fonction des renseignements reçus après l'approbation initiale.

3.4 Le cas échéant, un candidat à l'investiture a droit promptement à une explication des raisons pour lesquelles sa demande n'a pas été approuvée, mais il ne peut pas contester la décision. L'ACE sera également informée, à condition que le postulant(e) ait fourni son consentement (sur le formulaire A).

3.5 Rien dans ces règles ne doit être interprété comme empêchant le chef d'exprimer par la suite l'intention, conformément à la *Loi électorale*, L.R.N.-B. 1973, c.E-3, ss.51(3), de ne pas appuyer une telle personne.

## 4. Assemblée d’Investiture.

Le calendrier du processus de mise en candidature est le suivant :

4.1 Le processus de sélection des candidats dans toute circonscription électorale commencera lorsque le Conseil provincial déclarera que les candidatures sont ouvertes.

4.2 Le siège social communiquera avec les ACE pour les informer, et le siège social enverra un avis à tous les membres indiquant que les mises en candidature sont ouvertes. Les ACE ont un délai de 120 jours avant le jour du scrutin pour tenir la course à l'investiture.

4.3. Lorsqu'elle se sent prête, une ACE doit communiquer avec le siège social pour clore les mises en candidature dans sa circonscription. Le Conseil provincial approuvera la clôture des nominations.

4.4 Une fois que la clôture des mises en candidature est approuvée, l'ACE et le siège social doivent envoyer un avis à tous les membres indiquant que la clôture des mises en candidature aura lieu entre 14 et 30 jours après l'avis.

4.5 À la clôture des mises en candidatures, le siège social aura jusqu'à 21 jours pour traiter les demandes. Les vérifications de casier judiciaire doivent être reçues par le siège social avant la fin de la période de 21 jours. À la fin de cette période, le siège social avisera les postulant(e)s et les ACE des candidat(e)s à l'investiture approuvés.

4.6 Dans les deux jours suivant la notification des candidats à l'investiture approuvés, l'ACE fixera l'heure et la date de l'assemblée d'investiture, et le siège social en informera les membres, en donnant un préavis de 14 à 30 jours pour l'assemblée d'investiture.

4.7 Si un(e) seul(e) candidat(e) à l'investiture est approuvé pour la course à l'investiture, le candidat ou la candidate peut être élue par désignation par l’entremise d’un vote unanime de l'exécutif de l'ACE, auquel cas l'ACE n'a pas à tenir d’assemblée d'investiture. Les ACE devraient examiner tous les avantages potentiels pour l'ACE et la circonscription de la tenue d'une assemblée d'investiture avant de procéder à un vote par désignation.

4.8 Si une ACE n'obtient pas une candidature par ce processus, le Conseil provincial peut prendre les mesures qu'il juge appropriées pour convoquer une assemblée d'investiture et obtenir une candidate ou un candidat désigné.

4.9. Dans le cas où une élection est déclenchée avant que la sélection d’un ou d’une candidate ne soit terminée, l'ACE ou le Parti peut convoquer une assemblée d’investiture avec un préavis de 48 heures.

4.10 L'ACE ou/et le siège social doit fournir une liste des membres actuels et anciens à chaque candidat à l'investiture dans les 24 heures suivant l'approbation du candidat par le comité de la campagne.

4.11 Cette liste peut être utilisée par chaque candidat à l'investiture et ses représentants uniquement dans le but de communiquer avec les membres votants admissibles pour obtenir du soutien pour le candidat, et pour évaluer et contester le nombre de membres et leur exactitude.

4.12 Dans les 48 heures suivant la date limite de soumission des nouvelles adhésions avec droit de vote (14 jours avant l'assemblée d’investiture), l'ACE doit fournir à chaque candidat(e) à l'investiture la liste finale des membres admissibles au vote à l'assemblée d’investiture.

4.13. Dans des circonstances exceptionnelles, notamment dans l'attente d'une élection précipitée, le Conseil provincial est habilité à modifier les délais indiqués aux points 4.4, 4.5, 4.6, 4.9, 4.10 et 4.12.

## 5. Membres votants.

(Conformément au règlement 1.6 Droits des membres de la Constitution du PVNB)

Le droit de vote d'un membre sur toutes les questions à une assemblée générale annuelle (AGA) ou à une assemblée spéciale des membres (ASM) ou à une assemblée d’investiture commence quatorze (14) jours après la réception au siège social du Parti d'une demande d'adhésion. Il est important de noter qu'un membre du Parti ne doit pas être membre d'un autre parti politique provincial.

## 6. Déroulement de l'assemblée d'investiture.

Toutes les réunions doivent comporter les parties suivantes, et peuvent comprendre des parties supplémentaires :

6.1 Appel à l'ordre par un membre de l'exécutif de l'ACE ;

6.2 Présentation de la présidence de l’assemblée ;

6.3 Description par la présidence de la réunion du processus à suivre lors de l’assemblée, y compris :

6.3.1 les délais de nomination et d'appui des candidats à l'investiture.

6.3.2 les limites de temps pour les discours des candidats à l'investiture.

6.3.3 les restrictions sur la campagne et le matériel de campagne dans l’espace où aura lieu le

Vote.

6.3.4 l'agent officiel de dépouillement des votes.

6.3.4 les procédures de vote et le moment du vote.

6.4 Mise en candidature et appui des candidats à l'investiture ;

6.5 Discours des candidats à l'investiture ;

6.6 Vote ;

6.7 Annonce de la candidate ou du candidat désigné(e), par la présidence de la réunion ;

6.8 Allocution de la candidate ou du candidat désigné ;

6.9 Ajournement.

## 7. Résultats de l’Assemblée d’Investiture.

7.1 L'ACE doit soumettre le nom du (de la) candidat(e) désigné(e) au siège social du PVNB immédiatement après la fin de l'assemblée d’investiture.

7.2 L'ACE ou le siège social doit soumettre le formulaire P 04 844- à Élections NB *Demande d'inscription à titre de candidat à l'investiture* dans les 30 jours suivant l'assemblée de mise en candidature, conformément à la Loi électorale. Lien :

<https://www.electionsnb.ca/content/dam/enb/pdf/forms/P-04-844-Candidats_Demande_denregistrement_2017-11-07-1.pdf>

7.3 Si l'assemblée d’investiture ne parvient pas à désigner un ou une candidate, l’ACE demandera le consentement du Conseil provincial pour convoquer une autre assemblée d’investiture et pour déterminer le délai dans lequel procéder.

## 8. Divulgation des Contributions et des Dépenses et Sanctions (si non complétée).

8.1 Chaque candidat à l'investiture doit se conformer aux exigences en matière de rapports financiers de la Loi électorale du Nouveau-Brunswick. Voir le chapitre 4 du [*Guide du financement de l'activité politique provinciale*](https://www.electionsnb.ca/content/dam/enb/pdf/finance/P-04-942Guidedufinancementactivitepolitiqueprovinciale.pdf)*.*

8.2 Si un candidat à l'investiture ou un membre de l'exécutif de l'ACE ne se conforme pas à la Loi électorale du Nouveau-Brunswick ou à ces procédures, toute mesure disciplinaire à imposer sera, sous réserve des lois applicables, à la discrétion du Conseil Provincial et prendra en considération à la fois la gravité de l'infraction et les meilleurs intérêts du Parti.

8.3 Les mesures disciplinaires peuvent comprendre la disqualification d'un ou une candidate à l'investiture désignée, une déclaration selon laquelle un(e) autre candidat(e) à l'investiture doit être le(la) candidat(e) désigné(e); la tenue d'une nouvelle assemblée d’investiture et l'interdiction pour une personne ayant enfreint ces règles d'être autorisée à se présenter à une nouvelle assemblée d’investiture ou à une future assemblée d’investiture dans toute autre circonscription électorale.

## 9. Approbation et Retrait des candidats.

(Conformément au règlement 5 de la Constitution du PVNB)

9.1 Dans tous les cas, les candidates et candidats désigné(e)s par nomination ou désignation doivent faire confirmer leur nomination par le Conseil provincial et recevoir l'appui écrit du chef.

9.2 Le chef, avec l'approbation d'une majorité des 2/3 du Conseil provincial, peut refuser d'appuyer un ou une candidate désignée.

9.3 Le chef, avec l'approbation du Conseil provincial à la majorité des 2/3, peut retirer une candidate ou un candidat désigné de ce poste si des circonstances aggravantes se présentent ou si des renseignements ou des comportements incriminants sont portés à l’attention du chef et que celui-ci détermine qu'ils sont préjudiciables au Parti.

## 10. Soutien aux candidats.

10.1 Les ACE doivent fournir un soutien financier au candidat(e) du Parti. L'ACE ou/et le siège social doivent fournir un soutien organisationnel au candidat.

10.2 Après le processus d'élection ou d'acclamation, le ou la candidate recevra du siège social des renseignements et des documents qui l'aideront à mener une campagne électorale.